Message d’intérêt public

Nouvelle mouture de la *Loi sur les garderies* du Nunavut

Date de début : 4 avril 2024
Date de fin : 31 mai 2024
À l’échelle du Nunavut **60 s**

Le ministère de l’Éducation élabore une nouvelle législation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d’encourager des programmes d’apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité, centrés sur les personnes inuites, qui sont accessibles, abordables, inclusifs et axés sur la sécurité et le bienêtre des enfants.

La *Loi sur les garderies* actuellement en vigueur a été héritée des Territoires du Nord-Ouest et n'a pas été mise à jour depuis 1988. La nouvelle loi devra refléter la vision du Nunavut en ce qui concerne les programmes et les services d’apprentissage et de garde des jeunes enfants, et s’appuyer sur la culture et les langues inuites. Vos commentaires comptent pour nous pour en assurer la bonne mise en œuvre.

Le ministère de l'Éducation a mis en place plusieurs moyens pour permettre aux Nunavummiuts de faire part de leurs commentaires :

- Répondez à l'enquête en ligne avant le 31 mai 2024.
- Envoyez vos commentaires par courriel à : elccadmin@gov.nu.ca.
- Remplissez une fiche de commentaires disponible sur le site web du gouvernement du Nunavut ou au Bureau de liaison du gouvernement de votre région.
- Participez à une consultation des collectivités.

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi qu'une liste à jour des dates de consultations des collectivités, veuillez consulter le site web du gouvernement du Nunavut.

###

Contact avec les médias :

Matthew Illaszewicz
Directeur de la Division de l’engagement des parties prenantes
Ministère de l’Éducation
867 975-5649
info.edu@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications